

## **Quatorzième session de l'Assemblée des États Parties à la Cour pénale internationale**

### **Table ronde sur la complémentarité du 19 novembre 2015**

#### **Thème : Table ronde 2 – Renforcer la position des victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste**

##### **Ministre suédois de la culture et de la démocratie, S.E. Mme Alice Bah Kuhnke**

Mesdames et Messieurs les représentants,

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour « Assurer l'accès des victimes à la justice et renforcer leur position ».

Je crois que ces deux éléments sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il est difficile de réaliser l'un sans l'autre.

Comme je l'ai indiqué précédemment, l'une des premières priorités de la politique étrangère suédoise, pour ainsi dire « féministe », est de consolider l'accès des femmes aux ressources.

En 2014, seuls 35 pour cent des aides économiques des programmes de redressement d'après-conflit ont bénéficié à des femmes. La somme restante a été allouée aux hommes.

L'engagement politique doit s'accompagner de financements durables et de mesures corrigeant les causes profondes de la violence si l'on veut obtenir un réel changement.

La Suède s'engage à renforcer la position des femmes à l'échelle sociale, politique et économique.

Nous continuerons à nous opposer aux concepts qui consolident les rôles négatifs des deux sexes.

Nous continuerons également à appuyer les organisations qui engagent les hommes et les garçons dans la poursuite de la justice entre les hommes et les femmes.

Les bonnes pratiques récemment apparues dans les pays endeuillés par un conflit montrent l'importance d'engager les hommes et les garçons en vue d'empêcher que des crimes sexuels et à caractère sexiste soient commis d'emblée.

Mesdames et Messieurs,

La Suède adopte une approche élargie dans le renforcement de la position des victimes. Nous nous efforçons de nouer des contacts entre, d'une part, les experts internationaux et les praticiens, et, d'autre part, les acteurs de la coopération au développement, les mécanismes judiciaires nationaux et la société civile.

Permettez-moi de citer quelques exemples de l'utilité d'unir nos forces pour le renforcement de la position des victimes et leur accès à la justice.

Au Guatemala, nous coopérons avec des partenaires – notamment le Cabinet du Ministre de la justice – en vue de renforcer les capacités nationales d'enquêtes et de poursuites des crimes sexuels et à caractère sexiste graves.

Nous fournissons également un appui au Programme de justice transitionnelle du PNUD et à l'UNICEF.

Nous renforçons la position des victimes en accompagnant des organisations de la société civile, notamment des organisations de défense des droits des femmes et des victimes.

Nous appuyons par exemple le travail mené par l'organisation de la société civile Kvinna till Kvinna, en Irak et en Syrie.

Son travail suscite des réseaux de femmes au sein de la population et permet un changement ascendant. Les réponses apportées aux violences sexuelles et à caractère sexiste sont ainsi consolidées.

Notre appui au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de la Cour pénale internationale s'élève à 4 millions d'euros ces trois dernières années. Il a permis de renforcer la position des victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste en Ouganda et en République démocratique du Congo.

En notre qualité de principal donateur de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, nous aidons les victimes de différents pays à travers le monde.

Permettez-moi de citer un exemple : Cette campagne a financé le déploiement de conseillers pour la protection des femmes en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire.

Dans ce dernier pays, une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la violence à caractère sexiste a été initiée l'année dernière à l'occasion d'une Mission interinstitutions conduite au titre de la Campagne.

L'Équipe d'experts des Nations Unies a également fourni un appui à la République centrafricaine, en vue d'améliorer les enquêtes sur les crimes sexuels et à caractère sexiste.

Les juges responsables des enquêtes en Guinée ont également été aidés par l'Équipe d'experts.

Son aide a conduit à l'inculpation des auteurs de crimes qui auraient été commis durant les événements du 28 septembre 2009, notamment de violences sexuelles. Des organisations telles que l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice devraient être sollicitées pour renforcer les capacités nationales et déployer rapidement les compétences existantes.

Je suis heureuse que cette initiative ait consolidé sa coopération avec ONU-Femmes.

Nous devons également saluer la création d'une liste d'experts spécialisés dans les enquêtes et les poursuites de crimes sexuels et à caractère sexiste.

Mesdames et Messieurs, Des solutions et des mesures durables sont nécessaires contre les causes profondes de la violence.

Comme certains d'entre vous le savent sûrement, la Suède s'est engagée à allouer 1 pour cent de son PIB à la coopération au développement.

Permettez-moi de vous assurer que l'égalité des sexes, les droits des femmes et le renforcement de la position des femmes demeureront au premier rang des priorités de notre coopération au développement et de notre assistance humanitaire.

Je souhaite, en guise de conclusion, ajouter que nous devons veiller à ce que la voix des femmes soit écoutée si nous voulons que notre engagement commun soit pris au sérieux.

Les attentes et les conditions de vie des femmes des pays en situation de conflit ou d'après-conflit doivent influencer sur nos décisions.

Nous devons nous engager à poursuivre le travail engagé avec les organisations internationales et régionales, les États, les organisations de la société civile et, ce n'est pas le moins important, les femmes et les hommes affectés.

Notre objectif reste le même : Renforcer la position des femmes qui veulent faire valoir leurs droits.

Les droits des femmes sont en effet des droits humains.

Je vous remercie.

---